



Ville de Gaspé

SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Procédure opération normalisée

PON-004

EN VIGUEUR LE: 2015-06-01

Prise de présence et signature suite à un appel d'incendie

MODIFIÉ :

À TOUT LE PERSONNEL

La prise de présences à un appel reçu se fera lorsque la caserne (remontage des camions, équipement personnel, boyaux, machinerie, etc.), sera remontée en entier ou selon les directives de l'officier en charge.

Si un membre doit s'absenter, il devra, au préalable, obtenir l'autorisation de son supérieur immédiat ou, en son absence, son représentant.

LA DIRECTION